

Les poissons ne peuvent pas voter un budget pour l'achat des hameçons. Espace public, corruption et constitution de l'Afrique comme objet scientifique

Mamadou Diouf



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/apad/136>

ISSN : 1950-6929

Éditeur

LIT Verlag

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2002

Référence électronique

Mamadou Diouf, « Les poissons ne peuvent pas voter un budget pour l'achat des hameçons. Espace public, corruption et constitution de l'Afrique comme objet scientifique », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 23-24 | 2002, mis en ligne le 15 décembre 2006, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/apad/136>

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

Bulletin de l'APAD

Les poissons ne peuvent pas voter un budget pour l'achat des hameçons. Espace public, corruption et constitution de l'Afrique comme objet scientifique

Mamadou Diouf

- 1 Vous me permettez, en guise de prélude à ma discussion sur la "Gouvernance au quotidien en Afrique: services publics et collectifs et leurs usagers", une double confession: la première est relative à mon ignorance quant au thème qui nous réunit ici. Il n'est pas clairement avoué par le titre proposé par l'appel à contribution, la corruption. Néanmoins, l'énonciation qui est soumise à la communauté scientifique me paraît capturer le paradoxe de cette thématique qui est à la fois une redoutable arme dans le champ politique africain, une des ressources les plus attractives de la rubrique des faits divers, l'accusation la plus courante et la plus meurtrière dans les discussions de places publiques, avec les cas de sorcellerie, et un dispositif essentiel dans les interventions des institutions financières internationales et des pays donateurs, depuis la décennie finale du siècle dernier¹. La neutralité de la formulation réduit-elle sensiblement le paradoxe de l'énonciation de la corruption comme objet scientifique? Eviter le mot et les sites particuliers des activités qu'il recouvre, l'Etat et le monde des affaires, pour se préoccuper de son déploiement dans la vie quotidienne, favorise-t-il la constitution d'un objet scientifique? Les travaux de votre conférence permettront, j'en suis sûr, de trouver des réponses à cette interrogation, pour autant qu'elle soit pertinente.
- 2 Ma seconde confession renvoie à un constat simple, la réticence des chercheurs indigènes à l'Afrique à constituer un savoir à partir de ce concept et des pratiques dont il voudrait rendre compte. Une réticence qui contraste très fortement avec l'extraordinaire vitalité des discours, des accusations politiques et des mobilisations citoyennes contre la

corruption. Interroger un tel écart est, me semble-t-il, indispensable pour qui veut prendre part à la conversation à laquelle vous nous conviez. En effet, il importe, dans la démarche adoptée dans cette réflexion, de comprendre cette situation à la lumière de la constitution d'un nouveau territoire scientifique sur l'Afrique, à partir de la corruption et son utilisation comme instrument de mesure pour apprécier la gouvernementalité, la fabrication de l'ordre civique ² et les déficiences et manquements à la bonne gouvernance sur le continent.

- 3 En bref, mon interrogation, pour quelqu'un qui se préoccupe de la constitution de l'Afrique comme objet scientifique, est d'évaluer la valeur heuristique et politique de la notion, dans les sciences du développement et les différentes anthropologies et sociologies de l'Afrique. Replacée dans la généalogie des constructions discursives et les sciences du dévoilement des réalités africaines, la corruption porte-t-elle une capacité de rupture épistémologique ou n'est-elle qu'une notion de plus, à ajouter à cette énorme "boîte à outils" dont les instruments jonchent aussi bien les bibliothèques universitaires que les centres d'informations et de documentation des organisations de développement, nationales et internationales ?
- 4 Il ne s'agit pas, dans cette présentation, de faire l'économie politique de la corruption - les gens ici réunis sont plus compétents que moi pour le faire - mais d'initier une brève discussion sur le rôle et l'efficacité de la notion dans le dispositif de mise en ordre et en sens des sociétés africaines. Je m'intéresse plutôt à comprendre le fonctionnement du concept de corruption dans l'effort d'objectivation scientifique d'un continent qui semble résister, de manière obstinée à la mise en ordre scientifique et à la normalisation, économique, politique et sociale. L'interrogation centrale qui revient, obsédante et inquiétante, depuis la "mission civilisatrice coloniale", jusqu'aux programmes d'ajustement structurel, en passant par les théories de la modernisation et du développement est : comment rendre compte scientifiquement de l'Afrique, pour la tirer des ornières du sous-développement en l'élevant au rang de partenaire économique et politique crédible ? A cette question s'ajoutent d'autres dont les plus décisives paraissent être les suivantes : pourquoi le continent dysfonctionne-t-il ? Quelles sont les forces et les pratiques en cause dans la condition africaine ? Quels sont les imaginaires, narrations et régimes de vérité qui les supportent et/ou les légitiment et quelles sont leurs généalogies, grammaires et syntaxes ? Le recours à la corruption rompt-il avec les fantômes des dichotomies qui ont, de tout temps, inventé l'Afrique et les sociétés africaines (Mudimbe 1988, Appiah 1992) et dans le champ politique et scientifique, tels que : barbarie *versus* civilisation, tradition *versus* modernité, sous-développement *versus* développement, espace communautaire *versus* espace public, irrégulier *versus* régulier, séculier *versus* religieux, irresponsabilité *versus* responsabilité, personnel *versus* impersonnel. . .
- 5 Peut-on penser la corruption comme un phénomène social totalisant ou simplement comme un dysfonctionnement passager ou encore comme une forme délibérée d'intervention politique des acteurs subalternes qui la pratiquent dans la vie quotidienne ? Nous renseigne-t-elle sur les modes de gouvernement, de socialisation, d'adaptation et de résistance des acteurs subalternes et des agents de la force publique ? Ou bien la mise en circulation du concept sur le marché des idées, relativement aux situations africaines, n'est-elle qu'une tentative (artificielle ?) d'arrimage du continent à l'entreprise théorique et pratique de "codification et de dissémination transnationale d'un projet idéologique visant à soumettre l'ensemble des activités humaines à la tutelle du marché" (Wacquant 2003 : 87) et à sa morale ? Les motivations sociales et politiques de

la corruption - qui sont les objets d'analyse les plus pertinents, du moins pour l'historien - trouvent-elles leur place dans ce questionnement ? En effet, il est de plus en plus fait cas, dans la trajectoire identifiée par Loïc Wacquant, d'une industrie florissante de promotion des droits de l'homme et de l'aide à la démocratisation. Elle est évaluée à plusieurs millions de dollars pour la seule partie américaine (Carothers 2000). Cette nouvelle industrie sert non seulement un marché de l'observation (des élections) et de l'aide (avec des conditionnalités telles que la réforme des institutions et la privatisation du secteur économique publique), elle est aussi servie par de "nombreux sous-traitants qui se chargent de la logistique savante de ces opérations" (Guilhot 2001 : 53). De quelle manière l'Afrique est-elle traitée par ces entrepreneurs en quête de normes ? Comment leurs opérations, qui se revendiquent d'un universalisme moral et scientifique, s'affichent-elles dans l'ordre scientifique et technique, en situations africaines ? Comment dans ce cadre, prendre en considération le contexte qui a favorisé l'émergence de normes pour lutter contre la corruption, la globalisation, et quel est l'effet de ces mutations lorsqu'il s'agit du continent africain ?

- 6 Plusieurs campagnes de lutte contre la corruption ont été lancées au cours des années 70 ; elles avaient pour principal objectif l'établissement de normes mondiales anti-corruption ; elles ne furent pas acceptées. Par contre, au début des années 90, la même opération connaît un certain succès et progressivement s'impose comme un dispositif central dans le processus de globalisation. Plusieurs raisons sont évoquées :
- la diffusion des valeurs politiques démocratiques et économiques libérales du capitalisme triomphant qui offre, de manière paradoxale, et de nouvelles opportunités pour la corruption et de demandes de plus en plus insistantes pour la combattre et la contenir. Dans ce registre, il serait intéressant, en situations africaines, de comprendre les différentes formes de corruption qui se sont développées dans le moment nationaliste dominé par le secteur public et le moment de l'ajustement structurel dominé par les opérations de privatisation et de déflation du secteur public. Des investigations précises aideraient à mieux comprendre, non seulement les conséquences des différentes formes de gouvernance dans les relations établies entre les secteurs public et privé et leurs usagers, mais aussi la structuration de l'ordre civique et les manières dont les acteurs sociaux s'y meuvent ;
 - la transformation de l'environnement international avec la fin de la guerre froide et la réduction draconienne des capacités de marchandage des classes dirigeantes des pays en développement ;
 - la densification des interactions sociales et politiques et la révolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui ont considérablement contribué aussi bien à la diffusion des informations à une large échelle sur les causes, les conséquences et les coûts de la corruption qu'aux stratégies pour y mettre un terme ;
 - La consolidation des opinions publiques nationales avec l'augmentation autant du nombre que des activités et interventions des ONG, nationales et internationales, l'exercice d'une liberté de la presse plus grande qui favorise des investigations sur les pratiques des gouvernants et des gouvernés, l'imposition de conditionnalités par les bailleurs de fonds, les organisations internationales et les pays donateurs ³.
- 7 A ces raisons, on pourrait ajouter le constat fait par M. Hardt et A. Negri, à propos du nouvel Empire, celui du moment de la globalisation. Ils mentionnent qu'au cours de leur recherche sur les questions d'Empire, ils ont été obligés d'affronter la problématique classique de la philosophie politique : "le déclin et la chute des empires" ⁴. Ils écrivent que

le nouvel Empire qui se met en place, se réalise dans les conditions identiques à celles de son déclin et de sa chute ⁵. Il se présente

"...as a center that supports the globalization of productive networks and casts its widely inclusive net to try to envelop all power relations within its world order - and yet at the same time it deploys a powerful police function against the new barbarians and the rebellious slaves that threaten its order. The power of Empire appears to be subordinated to the fluctuations of local power dynamics and to the shifting, partial juridical orderings that attempt, but never fully succeed, to lead back to a state of normalcy in the name of "exceptionality" of the administrative procedures. These characteristics, however, were precisely those that defined ancient Rome in its decadence and that tormented so many of its Enlightenment admirers... The terms of juridical proposal of Empire are completely indeterminate, even though they are nonetheless concrete. Empire is born and shows itself in crisis. Should we conceive this as Empire of decadence, the, in the terms Montesquieu and Gibbon described. Or is it more properly understood in classical terms as an Empire of corruption? Here we should understand corruption first of all not only in moral terms but also in juridical and political terms, because according to Montesquieu and Gibbon, when the different forms of government are not firmly established in the republic, the cycle of corruption is ineluctably set in motion and the community is torn apart. Second, we should understand corruption also in metaphysical terms: where the entity and essence, effectiveness and value, do not find common satisfaction, there develops not generation but corruption" ⁶.

- 8 Il me semble que le nouveau champ scientifique qui se dessine et l'expertise scientifique mise à son service, déplacent progressivement la recherche et la réflexion sur l'Afrique vers les interventions politiques (*policy research*) et les solutions prescriptives, au détriment de la recherche académique.
- 9 Le débat sur la corruption, moins brutalement et de façon plus savante, "la gouvernance", n'est-il qu'une des nombreuses manœuvres pour prendre en compte l'Afrique dans l'industrie savante de la démocratisation? ⁷. Ou bien est-il tout simplement une tentative de rénovation des sciences du développement éprouvées institutionnellement, financièrement et intellectuellement par la prise du pouvoir scientifique et politique par les institutions de Bretton Woods? Est-il sûr que les réalités africaines se laissent capturer par une réflexion qui fait de la corruption son instrument analytique et descriptif? Qu'ajoute-t-elle, que retranche-t-elle aux théories de la modernisation? Rend-elle compte de la spécificité de l'objet Afrique mais aussi de sa banalité, aussi bien dans l'écriture africaine de soi ⁸ que dans l'écriture (invention) de l'Afrique à partir de l'expérience des autres? ⁹.
- 10 Il est vrai que le débat sur la corruption et ses conséquences sur l'espace et les opérations politiques, économiques et même culturelles, n'est pas nouveau. Il a toujours été présent dans l'ensemble des sociétés humaines. En attestent, les polémiques actuelles à propos du scandale de Emon et Anderson aux Etats Unis, les opérations frauduleuses à la Mairie de Paris durant le règne de Jacques Chirac ou encore l'opération "mains propres" en Italie, Le traitement de la corruption dans les situations euro-américaines est différent, comparativement aux situations africaines. Dans les premières, elle est comprise comme un dysfonctionnement passager auquel il est possible de remédier, par l'établissement de normes et la mise en place d'instruments susceptibles d'identifier et de contenir de telles activités. La capacité de régénération et d'autocorrection fonde et la force et l'efficacité de l'espace public démocratique. Il configure le lieu même de la politique et de l'ordre civique par opposition aux usages communautaires et au domaine privé. Selon P. Ekeh,

"...the distinction between the public and the private realms as used over the centuries has acquired a particular Western connotation, which may be identified as follows: the private realm and the public realm have a common moral foundation. Generalized morality in society informs both the private and the public realm. That is, what is considered morally wrong in the private realm is also considered morally wrong in the public realm. Similarly, what is considered morally right in the private realm is also considered morally right in the public realm" (Ekeh 1975 : 92) ¹⁰.

- 11 Certes l'analyse de Ekeh est très datée, mais elle indique le statut référentiel des situations euro-américaines (chrétiennes comme il le note) dans la mise en sens des situations africaines. Elles seraient non seulement caractérisées par cette absence de distinction du public et du privé, elles portent aussi des formes de corruption qui sont structurelles et non conjoncturelles, précisément à cause de cette indistinction. Michael Johnston, dans la préface au livre de Sahr J. Kpundeh, *Politics and Corruption in Africa. A Case Study of Sierra Leone*, (Kpundeh 1995) paraît insister sur cette caractéristique centrale et structurelle de la corruption africaine, en écrivant :

"A comprehensive survey of Africa's as sets and problems cannot be presented here, but in any list of the latter, political and administrative corruption would come near the top. Corruption is both a serious problem in its own right, and a symptom of deeper crises ; in turn, it makes positive social and political change more difficult. Economic resources are diverted, development policies and productive enterprises are gutted, and an open political process is inhibited as well-connected use their power to enrich themselves and their riches to protect their power" ¹¹.

- 12 On retrouve le même souci d'identifier la corruption comme une variable motrice dans l'Afrique contemporaine dans les concepts de "shadow state" et de "double" de l'Etat, forgés respectivement par W. Reno, à propos de la Sierra Léone (Reno 1995) et par Béatrice Hibou pour la confrérie mouride au Sénégal ¹².
- 13 - Ces quelques exemples illustrent la difficulté d'identifier les logiques sociales en cause dans la construction du sujet public postcolonial. Est posée la difficile question de la manifestation publique et des lieux et conditions de son affichage, les mouvements sociaux, les associations ou la société civile et les relations conflictuelles entre les usages communautaires - le plus souvent sectaires comme dans les intégrismes religieux - ceux publics, anonymes et pluralistes du domaine public. Sont en cause dans ces processus, une extrême fluidité entre le "haut" et le "bas" et la création quasi continue de lieux de rencontres, de négociations et de confrontation (associations ethniques, religieuses, de quartiers, de régions, de promotion...). Elles troublent considérablement les "espaces d'appartenance" (Ricoeur 1991 : 59) et les réseaux de relations humaines, en détaillant affiliations, identités, généalogies et protocoles de légitimités. Ces espaces d'appartenance, à l'évidence, offrent des possibilités de révocations et de révisions des loyautés. Ils inscrivent en quelque sorte, la réversibilité dans les lois et les conduites qui pèsent fortement sur les procédures de constitution et de dénouement des mouvements sociaux et sur les logiques d'institutionnalisation de dé-institutionnalisation, en général. Leur mode particulier d'expression est donc l'enchevêtrement, le chevauchement (*straddling*) et la discontinuité.
- 14 Essayons d'abord, avant de rentrer dans le vif du thème qui nous réunit, de discuter différentes définitions de la corruption. Il est généralement admis que la corruption recouvre une variété d'activités allant des pots-de-vin aux violations des règles éthiques, aux contreventions à la réglementation, au népotisme politique, en passant par la

violation des règles de financement des partis politiques, le blanchiment de l'argent sale, les différentes opérations de contrebande, le marché noir... (Ofosu-Amaah 1999, cf. Heidenheimer, Johnston et Le Vine 1989). On peut constater que les activités retenues relèvent plutôt des domaines politiques et économiques et se réalisent aussi bien dans l'espace de l'Etat national que dans les relations internationales. L'Afrique n'est pas concernée par la totalité des rubriques. Par contre, elle semble être, comme la plupart des pays en développement, la principale concernée par la définition mise en circulation par la Banque Mondiale ; elle comprend la corruption comme "*the abuse of public power for private benefit*"¹³. La confirmation du caractère dominant des définitions mettant l'accent sur le service public, *public office-centered definitions* (Nye 1967), par opposition à celles qui se préoccupent plutôt des opérations économiques illégales, *market-centered definitions* (Bayart, Ellis et Hibou 1997, Reno 1995), illustre dans une certaine mesure l'absence d'une dimension historique et la prise en compte des signes culturels. Ce n'est donc pas surprenant que les critiques les plus virulentes des approches dominantes de la corruption ré-introduisent la culture et l'histoire dans le débat. Elles mettent l'accent sur le caractère fluide des définitions de ce qui est public, par opposition à ce qui est privé. Une fluidité qui a une influence considérable sur la définition, la représentation et la perception de la corruption. S'y ajoute l'extraordinaire plasticité de la notion de moralité publique comme norme partagée. Qui définit la norme et à partir de quelles ressources (symboliques ou réelles, morales ou économiques) ? Comment se construit le consensus sur la norme et comment est-elle reçue quand elle est importée (dans les situations coloniales et postcoloniales et pour les sociétés non-euro-américaines) ou disjointe des sources et ressources culturelles de la moralité sociale ? Comment, dans ces conditions, juger d'une pratique comme corruptrice ? (Caiden et Caiden 1977).

- 15 L'approche environnementaliste de Michael Johnston fournit des pistes intéressantes pour notre investigation. Tout en reprenant, dans sa démarche, certains des éléments mentionnés ci-dessus, il insiste sur la faiblesse des approches qui mettent l'accent sur les questions telles que les déficiences individuelles, les lacunes structurelles et l'absence de moralité publique. Sont plus déterminants selon lui, l'environnement politique et social, le rapports des forces économiques et politiques, les tensions que leurs interactions produisent, les négociations qu'elles provoquent et les solutions qu'elles proposent aux différents acteurs. Il est possible, selon Michael Johnston, de trouver des remèdes aux problèmes de gouvernance, sans pour autant contenir ou remettre en cause la corruption ; les forces qui l'entretiennent peuvent continuer à se manifester dans le système économique, social, politique et administratif précisément parce que le gouvernement des hommes et l'administration des choses est une source de biens, de services, d'argent, d'autorité et de prestige que personne ne peut, sans risques, négliger. Il poursuit en affirmant que, même si la loi et la réglementation sont plus efficaces que l'opinion publique, dans le combat contre la corruption, c'est la configuration sociale (ses jeux d'acteurs et enjeux, ses tensions...) qui est en cause ; elle fait de la corruption un instrument avantageux d'acquisitions de ressources et d'autorité, sans qu'elle soit nécessairement le produit de mauvais comportements des agents du service public ou des élus à des fonctions publiques ou encore d'institutions inappropriées ou inadaptées. Ce serait plutôt la qualité des passerelles reliant la société et le gouvernement qui est en cause (Johnston 1991 : 49).
- 16 Interroger les notions de gouvernement et d'administration, impose, me semble-t-il, de repenser la distinction entre gouvernance au quotidien, (la gouvernementalité de la

société) d'une part, et la qualité du gouvernement, c'est-à-dire les relations entre l'Etat et la société. Dans ce cadre, il serait intéressant de considérer deux éléments : d'une part, l'impact de la volonté de contrôle total des colonisés par les colonisateurs (durant le moment colonial) et de la lutte des élites pour le pouvoir et les richesses (durant le moment postcolonial) sur la nature et la structure des oppositions et de leurs modes d'intervention et d'autre part, la combinaison de la corruption avec des manières de gouverner qui sont hostiles à l'Etat, aux institutions et à l'ordre public. Dans la plupart des cas, on ne s'oppose pas, pour détruire l'ordre existant, mais on essaie plutôt de tirer profit du système, de s'introduire dans ses interstices lorsque l'on est un acteur marginal ou subalterne (Scott 1987, Wolf 1999 et Hobsbawn 2000).

- 17 Je voudrais donc, dans la seconde et dernière section de ma réflexion, tenter de m'interroger sur les formes de gouvernance coloniale et postcoloniale et proposer une lecture d'historien à la question qui nous occupe aujourd'hui. Vous le savez certainement, les historiens, notamment ceux de l'antiquité classique, se sont intéressés aux questions de la corruption, de la vénalité des offices administratifs, du patronage et du clientéliste et de leurs incidences sur l'Etat et l'ordre civique. Ma mise à l'épreuve s'inscrit dans ces traditions historiques qui me semble-t-il, peuvent aider à s'interroger sur la gouvernance quotidienne en Afrique. Dans sa remarquable analyse de la vénalité des offices dans le Bas-Empire romain, Paul Veyne écrit, comme s'il décrivait en anthropologue ou politologue la situation africaine contemporaine : "Corruption dans les relations avec les administrés, vénalité de l'office, car on le rachète aux autres administrateurs. Ce n'étaient pas là des abus, des bavures, déplorables mais anecdotiques ; ce n'était pas non plus une mauvaise habitude prise par une administration qui aurait pu ne pas la prendre et rester elle-même : ce n'est pas davantage de fausses apparences qui remplissaient une fonction latente (les bakchichs tenant, sous un autre nom le rôle de rétributions de salaires), comme l'a cru Stein. *Corruption et vénalité sont les traits structuraux d'une formation très datée et ne sont, ni anecdotiques, ni accidentels, ni fonctionnels ; ce n'est que de l'histoire, mais c'est la grande histoire* " ¹⁴ (Veyne 1981 : 351).
- 18 Il s'agit de considérer la corruption en relation avec l'imaginaire politique, du sujet colonial d'abord, du citoyen des postcolonies africaines ensuite et leur conception de l'espace civique et de l'intervention politique, qu'ils s'échinent à construire des alternatives, à s'adosser ou à se dérober à l'Etat qui demeure, en toute circonstance, l'horizon infranchissable.
- 19 Sur cette question de la construction de l'ordre civique et des civilités en colonie et en postcolonies, on dispose aujourd'hui de plusieurs histoires et interprétations ¹⁵. Il est par conséquent difficilement concevable de faire une anthropologie ou une sociologie de la corruption, en faisant l'économie d'une généalogie de ce comportement. On dispose de plusieurs interprétations.
- 20 Il est généralement admis que "la corruption" et l'absence de transparence étaient des éléments importants du dispositif colonial, sur le continent. L'administration coloniale n'était pas comptable devant les populations africaines. L'analyse historique des relations entre les colonisateurs et les colonisés, l'Etat colonial et les sociétés africaines, en particulier, a considérablement évolué au cours des dernières vingt années. On a abandonné le couple paradigmatique de la résistance (des sociétés africaines) et de la domination (de l'Etat colonial et de ses agents européens publics ou privés) pour privilégier les logiques variables, de connections, négociations, de chevauchement entre des intérêts différents, des idiomes singuliers, des formes d'interventions spécifiques

dans la production d'un espace unique, l'ordre civique coloniale, même si les manières de l'occuper et de le remplir ne sont ni identiques, ni toujours concurrentes ou complices. Ces nouvelles discussions s'intéressent à la nature de l'Etat colonial et de la domination qu'il a exercée sur les sociétés africaines. Elles mettent un accent particulier sur le fait que l'Etat colonial et les diverses formes de socialisation qu'il a produites, reflètent plutôt son rôle de structure de médiation entre des intérêts, des factions et des classes différentes dans un contexte impérial qui lie fortement une métropole et des colonies. Ce dernier rôle et les diverses attributions qui vont avec elle, dans des configurations réglementaires, légales ou non, sont bien sûr interprétés par les acteurs sociaux et les communautés impériales. De ces interprétations et des représentations de l'Etat qu'elles permettent de construire, tout comme l'équilibre toujours instable que tente de maintenir l'Etat colonial, dans le domaine économique, entre des relations sociales capitalistes et non-capitalistes de production et d'échanges, s'organisent des modes particuliers d'interactions avec les appareils administratifs et "le service public colonial"¹⁶. C'est probablement la raison principale de l'adoption, par l'administration coloniale, du langage et des pratiques du commandement indigène. Elle lui emprunte très vite ses idiomes de légitimation et ses manières de s'afficher *publiquement*, laissant ouvert, pour les besoins du maintien de l'ordre, "le pouvoir de trafiquer de la puissance publique" (Veyne 1981 : 346). En conséquence, même si l'administration coloniale n'a pas forcé ses agents à s'octroyer des avantages privés, elle a favorisé une lecture de l'ordre civique qui substitue à la notion de *service public*, celle de *puissance publique* et pour diverses raisons (le recours aux attributs et à l'idéologie indigènes d'affichage du pouvoir, du prestige et de la puissance, les conditions matérielles et de carrière...), elle a laissé ses agents et son administration indigènes, se procurer des avantages privés.

- 21 Plusieurs études insistent sur cette dimension de l'Etat et de l'ordre civique autant pour la période coloniale que postcoloniale. Dans son étude des mouvements religieux et des rebellions en Afrique centrale, Karen Fields indique que l'Etat colonial est devenu très rapidement un "consommateur de pouvoirs" produits par les systèmes politiques et institutionnels africains (Fields 1985 : 31). S'interrogeant sur les capacités de transformation de l'Etat colonial, dans le domaine économique en particulier (la culture du coton au Soudan Français), Richard Roberts insiste sur la force des "*local processes... to withstand empire and ultimately to shape the experience of colonialism*" qui inscrivent l'Etat colonial dans le dessin des pouvoirs locaux et de leurs idéologies (Roberts 1996 : 16-17)¹⁷. D'autres par contre s'intéressent aux conséquences de l'autoritarisme colonial pour décrire l'ordre civique qui repose sur l'arbitraire et la violence. Ceux qui fréquentent la littérature politique et historique sur le Congo belge gardent à l'esprit le *bula matari* (Young 1994 : 2-3). Cette approche est partagée par Mahmood Mamdani dans son étude de l'Afrique du Sud dans le contexte colonial. Son analyse, très controversée¹⁸, considère que la caractéristique centrale de l'Etat colonial est d'être un "Etat bifide" (*bifurcated state*). En s'adossant sur les pouvoirs et les institutions indigènes (*Native authorities*), il s'est donné les moyens d'emprunter des éléments d'autoritarisme présents dans les sociétés africaines. Le système qui est construit est qualifié par Mamdani de "despotisme décentralisé" et s'appuie fortement sur la théorie et les pratiques de l'*indirect rule*. Les chefs indigènes et les agents coloniaux ont pu de la sorte enfermer les Africains dans des cages tribales, tout en leur faisant subir la violence et l'exploitation propres aux systèmes coloniaux.

- 22 L'Etat colonial ainsi créé attribue au chef et à l'administrateur un pouvoir sans contrepoids et nullement comptable (Marndani 1996 : 21-61).
- 23 Au temps des colonies, la distinction du public et du privé (même si l'on admet qu'elle est conventionnelle) n'existait pas à cause des besoins politiques du maintien de l'ordre, et des besoins économiques de l'exploitation. Sur cette question aussi, la généalogie du mot administration que propose Paul Veyne pourrait être d'un grand secours pour les études africaines. Il écrit, "à travers l'histoire, le mot administration est commun à des structures qui sont très différentes entre elles et qui fonctionnent en rapportant à leurs agents des satisfactions très diverses ; le pouvoir central peut donner les impôts à ferme, il peut aussi confier la tâche d'administrer une population à un racket qui exploite celle-ci et qui s'exploite lui-même à tous les échelons de sa hiérarchie. En parasitant ainsi les administrés, le racket n'en rend pas moins au pouvoir central les services qu'il en attend : il tient en main la population. Il n'est pas prêt à la lâcher et il fait régner l'ordre qui est son ordre. La population en paie le prix, comme elle paie le fermage des publicains, et l'empereur légalise les abus, tout en s'en désolidarisant en paroles. Le *Code théodosien*, dont les constitutions rappellent périodiquement et vainement les bureaucrates et les soldats au sens de leur devoir, n'est pas la production d'un pouvoir faible, mais d'un pouvoir rusé, qui utilise la corruption et la clientèle, au lieu d'en être paralysé" (Veyne 1981 : 353). L'Etat colonial comme sa suivante, la postcolonie, paraissent avoir adopté la même philosophie.
- 24 Le temps des colonies et l'ordre civique qu'il circonscrit, reposent donc sur un système d'inégalités et de domination qui aménage des espaces d'accommodement, d'arrimage et de contestation des colonisés. L'ordre civique colonial parle beaucoup plus le langage de la contrainte que du droit, puisque le droit est d'abord et exclusivement le droit du colonisateur. La part paternaliste de la conception de l'Etat n'a pas développé une pédagogie au service de l'intérêt public et du bien commun, qui sont contradictoires aussi bien avec l'ordre impérial qu'avec le pacte colonial. En renforçant une gestion des communautés adossée à la morale ethnique, l'ordre civique coloniale a étouffé toute possibilité de développer une moralité publique et une "conscience civique". Pire, les administrations ne s'en sont préoccupées que relativement aux violations d'une "éthique publique" telles qu'uriner ou entasser des ordures sur la place publique... En réduisant la moralité publique et le sens civique à de pareilles entorses, l'administration coloniale se donnait les moyens d'éviter de prendre en considération une participation institutionnalisée et représentative des indigènes. En conceptualisant et en ne pratiquant l'ordre civique que comme un espace de contraintes et d'interdictions -espace de non-droit par excellence- l'Etat colonial laissait aux Africains des possibilités réduites. La dissimulation, la recherche de voies de traverses pour échapper à l'ordre colonial deviennent les ressources essentielles des sujets coloniaux. "S'arranger" et/ou utiliser les mêmes ressources mises à la disposition des agents de la force publique et des *colonial brokers* deviennent le mode d'inscription des subalternes dans la gouvernance coloniale. L'ordre civique colonial qualifie un espace occupé par deux groupes : les autorités (publiques, privées et religieuses) et leurs subalternes (bureaucrates, clerks commerciaux et religieux) d'une part, et les administrés, d'autre part (intermédiaires traditionnels et la masse). Par la place qu'ils occupent dans le dispositif colonial et les ressources traditionnelles et modernes dont ils disposent, les subalternes et administrés s'aménagent des possibilités d'intervention et d'altération du système d'inégalité et de domination. En effet, le temps des colonies est un moment qui n'attribue à la loi que "la

moitié de la réalité" ¹⁹ ; l'autre étant le patronage, le clientélisme ou la dérobade (réelle ou symbolique). Et c'est à cette double contrainte de la loi et des "coutumes" que s'adaptent les usagers, si on peut les qualifier ainsi. Variables selon les acteurs et leurs poids dans l'ordre civique, le recours soit à la règle, soit à des procédures autres (irrégulières et/ou illicites) est fonction autant du maintien de l'ordre colonial que des arrangements sociaux et politiques. Selon les cas, la réglementation sert à corriger, concurrencer ou compléter, l'irrégulier, l'arbitraire et réciproquement ²⁰. *L'Etrange Destin de Wangrin* - une fiction crédible des tribulations d'un interprète - et *Oui mon Commandant, Mémoires II* - la chronique de la carrière plus ou moins romancée d'Amadou Hampaté Bâ - illustrent les tours et détours de cet ordre civique construit par les logiques complices et solidaires, parfois antagonistes de la domination coloniale et des connections et ajustements des colonisés (Bâ 1973 et 1994).

- 25 Pour décrire l'arbitraire et les modes administratifs de gouvernement, je me réfère une fois encore à Paul Veyne qui nous enseigne que "le patronage et le clientélisme, pour le meilleur ou pour le pire, ne violaient pas le droit mais collaboraient avec lui et se partageaient les tâches ; le *patrocinium* ne fausse les résultats d'aucune enquête, d'aucune procédure légale puisqu'il n'y en a pas ; le gouverneur est le seul juge de l'application d'un règlement administratif et seul le patronage vient éclairer son jugement" ²¹. L'arbitraire colonial était pire dans les colonies mises en valeur par les compagnies concessionnaires (Coquery-Vidrovitch 1977) ²² ou les colons européens (Norval 1996). En quelque sorte, la configuration administrative coloniale établissait non seulement une frontière mobile entre le public et le privé, mais il attribuait en pratique à toutes les autorités, proportionnellement à la parcelle de pouvoir qu'elle s'attribuait ou se faisait octroyer, le droit et le pouvoir de trafiquer de la force publique. La loyauté devenait l'instrument de mesure ; elle privilégie, souvent, la puissance (qui se traduit en faveur et avantages sur la règle) et le désintéressement. Suivons une fois encore Paul Veyne qui fait cette observation que nous africains et africanistes devons méditer : "Il est des sociétés où l'on n'estime que l'administrateur honnête ; il en est d'autres où l'on admire ceux qui sont puissants, qui manient les deniers publics avec une désinvolture toute proconsulaire, qui ne distinguent pas les caisses publiques de la leur, car ils sont la puissance publique en personne, et qui extorquent bakchichs et cadeaux ; dans les sociétés où l'Etat traite les gouvernés en mineurs et non en citoyens, chaque fonctionnaire est une parcelle de Léviathan qu'il faut amadouer avec des cadeaux et il manifeste sa puissance en exigeant des dons : il est donc le maître " ²³. Dans ces conditions, l'Etat colonial s'invente, non pas une moralité publique, mais une moralité au service de l'efficacité administrative et du maintien de l'ordre public. Il laisse à ses serviteurs les possibilités de se servir tout en servant l'Etat. Et les laisser se servir devient une "condition indispensable au fonctionnement de l'Etat" ²⁴. User de son pouvoir pour obtenir des avantages contre des services rendus à l'utilisateur et recourir à ses ressources pour l'obtenir deviennent la règle dans un système qui construit le colonisé comme un sujet et non comme un citoyen, dans un système réfractaire aux expressions légales.
- 26 La formation historique qui succède à la formation coloniale s'inscrit de manière très forte dans la trajectoire et les lignes de force, autant au cours de la période des luttes nationalistes qu'au cours de la construction (toujours en cours) de l'Etat postcolonial. P. Ekeh présente une description saisissante de ce qu'il appelle la stratégie destructive de lutte pour l'indépendance :

"sabotage of the administrative efforts of the colonizers. A great deal of the anti-colonial activities by the African bourgeoisie consisted of encouragement to their followers to be late at work, to go on strikes for a variety of reasons, etc. The African who evaded his tax was a hero ; the African laborer who beat up his white employer was given extensive coverage in newspapers. In general, the African bourgeois class, in and out of politics encouraged the common man to shirk his duties to the government or else to define them as burdens ; in the breath he was encouraged to demand his rights. Such strategy, one must repeat, was necessary sabotage against alien personnel whom the African bourgeoisie wanted to replace... The irony of it ail, however is that the ordinary African took the principles involved in such activities seriously. There is clearly a transfer effect from colonialism to postcolonial politics. " Given the historical context of colonialism in Africa, it is the case that the African bourgeoisie had no basis of legitimacy independent of colonialism. In a sense then, they contributed directly, although unwittingly, to undermining their own legitimacy by encouraging the abrogation of duties and obligations to the colonial government and the demand for rights in excess resources available to meet them" (Ekeh 1975 : 102-103).

- 27 Ekeh nous invitait, déjà, à ne pas perdre de vue le fait que l'ordre civique colonial, retravaillé, se retrouve dans les configurations postcoloniales, aussi bien au cours de la mobilisation nationale qu'au cours de la construction de l'Etat-nation. Les élites africaines continuaient, comme l'administration coloniale, à privilégier l'intervention administrative au détriment du gouvernement des hommes et des femmes, en recourant aux procédures traditionnelles pour établir des passerelles entre l'Etat et les institutions civiques et sociales. Elles renforçaient de ce fait les procédures de chevauchement et de juxtapositions hybrides de répertoires et de grammaires souvent irréconciliables. *En attendant le vote des bêtes sauvages* en est le compte-rendu le plus spectaculaire (Kourouma 1999), Ce roman, hyperréaliste, rend compte de l'ordre civique en termes de dissimulation, de forces occultes, de stratégies souterraines et des forces alternatives d'exercice du pouvoir qui doublent les institutions publiques et les définitions normatives de l'espace public, dont la présence signe précisément le contournement.
- 28 Bien sûr, nous disposons aujourd'hui de réflexions bien plus sophistiquées que celle de P. Ekeh et de constructions théoriques que les historiens rechignent à mettre à l'épreuve avec leurs matériaux. Par exemple les controverses sur les rapports entre l'Etat et la société, sur les faiblesses de l'une (la société civile) par rapport aux forces de l'autre (l'Etat) et vice-versa ²⁵, pour juger des performances de l'administration et des capacités de réactions des usagers, influencent considérablement les appréciations relatives à la gouvernance au quotidien.
- 29 Certaines des analyses de la postcolonie proposées par Achille Mbembe ²⁶, insistent sur le fait que la manière dont les agents de la puissance publique, tout comme les acteurs sociaux (y compris leurs opposants les plus irréductibles) ont utilisé les ambiguïtés et la diversité des répertoires, public/privé, opérations publiques/opérations clandestines... de l'ordre civique, a contribué au développement d'une complicité entre eux. La culture politique qui en est le résultat et qui est identifiée comme un élément central de la subjectivité en postcolonie, résonne parfaitement avec les réflexions de Paul Veyne.
- 30 Aujourd'hui, le temps du monde s'énonce en Afrique dans la langue et les conditionnalités de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Les principales victimes de ce redéploiement sont la fonction publique, la puissance publique et le service public. Accusé de tous les maux et principale cible de la furie réformatrice, le service public a perdu son rôle de force motrice de l'entreprise de développement, de modernisation et de

justice sociale, inaugurée par le mouvement nationaliste dans sa phase ascendante. Dans la seconde phase, celle de la crise et du retournement des sociétés africaines sur elles-mêmes, il est devenu la machine contre le développement (Ferguson 1990).

- 31 La phase actuelle, celle de la déconstruction, élabore une grammaire et une géographie inédites. Retraillé avec violence par les réformes, soumis à une forte concurrence par de nouveaux acteurs et de nouveaux sites de pouvoir, le service public a perdu, dans la plupart des pays africains, ses agents les mieux formés et les plus compétents. S'y ajoutent un prestige fortement dégradé, un affermage de ses fonctions les plus lucratives et surtout, dans la conscience populaire, l'érosion définitive de l'idéal du fonctionnaire, comme la forme la plus achevée de la réussite sociale.
- 32 Les métamorphoses actuelles ne laissent pas qu'aux activités prédatrices. L'usager est réduit à un simple statut de consommateur dont les ressources disponibles lui permettent ou non d'accéder à certains services. En réduisant le service public à un marché, la nouvelle figure administrative déleste le sujet postcolonial de toute possibilité d'intervention citoyenne. Il fait désormais face à des structures et des agents dont le pouvoir est légitimisé en dehors de l'espace civique nationale.
- 33 Mon tour d'horizon, adossé à une longue histoire et à des rapprochements audacieux, a seulement voulu attirer l'attention sur le caractère parfois non opératoire de certaines de nos appréciations qui relèvent beaucoup trop de considérations théoriques ancrées dans l'impératif de généralisations propres surtout à la science politique et parfois à l'anthropologie et à la sociologie du développement qui ont engagé, depuis quelques années, une course poursuite, perdue d'avance, avec les institutions de Bretton Woods. Sauf à mimer et reproduire, et de manière très imparfaite leurs paradigmes, Ce faisant, on perd ainsi de vue, la nature de la gouvernance, la nature et les significations des expressions et interventions populaires (retrait, engagement divers, adossement), les expériences et continues reconfigurations de la communauté morale et de ses relations avec l'Etat, la citoyenneté et la puissance publique. Par exemple, Paul Veyne note que la "coexistence d'un idéal du service public et de mille formes de corruption est paradoxale aux yeux des modernes, qui croient à tort que le sens du service public ne peut exister que dans les administrations intègres ; cette fausse liaison entre le désintéressement et l'intégrité est due à deux causes qui n'existaient pas dans les sociétés anciennes. En ces temps-là, les administrés voyaient en chaque administrateur, non un serviteur du corps civique, mais un maître, devant lequel ils se faisaient humbles ; donc ils payaient. Le fonctionnaire, de son côté, voyait dans son office moins un gagne-pain ou un sacerdoce qu'un avantage personnel qu'il se procurait et qui rapportait un surcroît de revenus ; donc il payait" ²⁷.
- 34 La valeur méthodologique de la leçon de Veyne, en situations africaines, est de nous inviter à retourner aux traits structuraux des formations sociales que nous analysons pour comprendre les figures de la gouvernance au quotidien en Afrique. Alors, probablement, on pourra, par exemple, considérer la corruption ou les déficiences de la gouvernance au quotidien comme une des multiples opérations de "branchement", pour parler comme J.-L. Amselle, des subalternes et des sujets des postcolonies africaines, à l'entreprise bureaucratique et étatique. Elles se présentent sous la forme d'une grammaire insidieuse et entêtée de desserrement du désir de totalisation et d'encadrement de la société par l'Etat. Il serait alors possible, en débarrassant notre analyse de son universalisme moral, de replacer l'ensemble des pratiques mises en œuvre dans les sociétés africaines à l'intérieur des trajectoires historiques complexes qui les

produisent. Elles affectent autant le commandement, la soumission que l'opposition au premier et les tentatives constantes de répression de l'autre.

- 35 Il est indispensable de prendre en considération les cultures indigènes et les pratiques vernaculaires dans la construction tendue d'un ordre civique qui s'ingénie à se composer en couplant les attributs du domaine de la souveraineté (exclusivement colonial des institutions et de l'Etat moderne) et celui de la spiritualité (l'âme intacte et l'intégrité culturelle et sociale) des sociétés colonisées (Chatterjee 1994). Le problème est que les sociétés humaines sont des organismes vivants capables de rejet et toujours prêts à retravailler les influences externes. Il est tout aussi possible de construire l'Afrique comme un objet scientifique si nous prenons au sérieux les associations ethniques et communautaires dans la création d'organisations politiques qui interviennent publiquement comme des lobbies et des groupes de pressions, les traditions comme idiomes, pratiques et mécanismes changeants, de mobilisation pour forger des formes inédites de gouvernance. Quand les pêcheurs et les poissons ne fréquentent pas les mêmes eaux ou quand pêcheurs et poissons présentent une commune identité, la pêche ne peut être miraculeuse. Cela veut dire que l'ordre civique, la rivière, n'est pas commune aux acteurs. Du moins si elle l'est, ceux qui la fréquentent se lovent en des lieux différents ou y barbotent de manière singulière à chaque groupe. Ils s'y adaptent et la comprennent de manière toute aussi différente.

BIBLIOGRAPHIE

- Appiah K.A.**, 1992, *In my Father's House. Africa in the Philosophy of Culture*, Oxford, Oxford University Press.
- Azarya V.**, 1994, "Civil Society and Disengagement in Africa", in Harbeson J., Rothchild O., Chazan N. (eds.), *Civil society and the State in Africa*. Boulder, Lynne Rienner : 96-97.
- Bâ A.H.**, 1973, *L'Etrange Destin de Wangrin*, Paris, UGE 10/18.
- Bâ A.H.**, 1994, *Oui mon commandant. Mémoires II*, Paris, Editions J'ai Lu.
- Bayart J.F.**, 1986, "Civil Society in Africa", in P. Chabal (ed.), *Political domination in Africa : Reflections on the Limits of Power*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Bayart J.F.**, 1993, *The State in Africa. The Politics of the Belly*, New York, Longman.
- Bayart J-F.**, Ellis S., Hibou B., 1997, *La Criminalisation de l'Etat en Afrique*, Bruxelles, Editions Complexe.
- Caiden G.**, E., Caiden N., J., 1977, "Administrative Corruption", *Public Administrative Review*, n° 3 : 301-309.
- Carothers T.**, 2000, "Democracy Promotion : A Key Focus in a New World Order", *Issues of Democracy*, vol. 5, n°1 : 23-28.
- Chatterjee P.**, 1994, *The Nation and Its Fragments. Colonial and Postcolonial Histories*, Princeton, Princeton University Press.

- Comaroff J., Comaroff Jh.**, (eds.), 1993, *Modernity and Its Malcontents. Ritual and Power in Postcolonial Africa*, Chicago, University of Chicago Press.
- Cooper F., Stoler A.**, 1997, "Between Metropole and Colony : Rethinking a Research Agenda", in F. Cooper et A. Stoler (eds.), *Tensions of Empire. Colonial Cultures in a Bourgeois World*. Berkeley, University of California Press.
- Coquery-Vidrovitch C.**, 1977, *Le Congo au temps des compagnies concessionnaires. 1898-1930*, Paris, Moutron.
- Dunn J.**, 1978, "Comparing West African States", in J. Dunn (ed), *West African States, Future and Promise*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Ekeh P.**, 1975, "Colonialism and the Two Publics in Africa : A Theoretical Statement", *Comparative Studies in Society and History*, n° 17 : 91-112.
- Ekeh P.**, 1990, "Social Anthropology and the Two Contrasting Uses of Tribalism", *Comparative Studies in Society and History*, vol. 32, n°4 : 660-700.
- Ferguson J.**, 1990, *The Anti-Politics Machine. "Development", Depoliticization, and the Bureaucratic Power in Lesotho*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Fields K.**, 1985, *Revival and Rebellion in Colonial Central Africa*, Princeton, Princeton University Press.
- Guilhot N.**, 2001, "Les professionnels de la démocratie. Logiques militantes et logiques savantes dans le nouvel internationalisme américain", *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 139 : 53-65.
- Harbeson J., Rothchild D., Chazan N.** (eds.), 1994, *Civil society and the State in Africa*, Boulder, Lynne Rienner.
- Hart M., Negri A.**, 2001, *Empire*, Cambridge, Harvard University Press.
- Heidenheimer A.J., Johnston M., LeVine V.**, (eds), 1989, *Political Corruption : A Handbook*, New Brunswick, Transaction Books.
- Hibou B.**, 1999, "'La décharge', nouvel interventionnisme", *Politique Africaine*, n°73 : 6-15.
- Hobsbawn E.**, 2000, *Bandits*. New York, New Press, 2000.
- Johnston M.**, 1982, *Political Corruption and Public Policy in America*. Monterey, Brooks/Cole Publishing Company.
- Johnston M.**, 1991, "Historical Conflict and the Rise of Standards", *Journal of Democracy*, vol. 2, n° 4 : 48-60.
- Johnston M., Wood D.**, 1985, "Right and Wrong in Public and Private Life", R. Jowell & al. (eds), *British Social Attitudes. The 1985 Report*, UK, Gower Publishing.
- Kourouma A.**, 1999, *En attendant le vote des bêtes sauvages*, Paris, Editions du Seuil.
- Kpundeh S.J.**, 1995, *Politics and Corruption in Africa, A Case Study of Sierra Leone*. Lanham, University of Press of America, Inc.
- Lonsdale J.**, 1981, "States and Social Processes in Africa : A Historiographical Survey", *African Studies Review*, vol. 24, n° 2/3 : 139-225.
- Lonsdale J., Berman B.**, 1979, "Coping with Contradictions : The Development of the Colonial State in Kenya", *Journal of African History*, 20 : 487-506.
- Mamdani M.**, 1996, *Citizen and Subject. Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*. Princeton, Princeton University Press.

- Mbembe A.**, 1992a, "The Banality of Power and the Aesthetics of Vulgarity in the Postcolony", *Public Culture*, vol. 4, n° 2 : 1-30.
- Mbembe A.**, 1992b, "Provisional Notes on the Postcolony", *Africa*, vol. 62, n°1 : 3-37.
- Mbembe A.**, 2001, *On the Postcolony*. Berkeley, University of California Press.
- Mbembe A.**, 2002, "African Modes of Self-Writing", *Public Culture*, vol. 14, n°2 : 239-274.
- McCoy J.L., Heckel H.**, 2001, "The Emergence of a Global Anti-Corruption Norm", *International Politics*, n°38 : 65-90.
- Mudimbe V.Y.**, 1988, *The Invention of Africa. Gnosis, Philosophy and the Order of Knowledge*, Bloomington, Indiana University Press.
- Naim M.**, 1995, "The Corruption Eruption", *Brown Journal of World Affairs*, vol. 2, n°2 : 245-261.
- Norval A. J.** 1996, *Deconstructing Apartheid Discourse*, London, Verso.
- Nye J. S.**, 1967, "Corruption and Political Development : A Cost-Benefit Analysis", *American Political Science Review*, vol. 61, n°2 : 417-427.
- Ofusu-Amaah W. et al.**, 1999, *Combating Corruption : A Comparative Review of Selected Legal Aspects of State Practices and Major International Initiatives*, Washington D.C., World Bank.
- Reno W.**, 1995, *Corruption and Politics in Sierra Leone*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Ricoeur P.**, 1991, *Lectures 1. Autour du Politique*, Paris, Seuil. Roberts R., 1996, *Two Worlds of Cotton*, Stanford, Stanford University Press.
- Scott J.**, 1987, *Weapons of the Weak. Everyday Forms of Peasant Resistance*, New Haven, Yale University Press.
- Tanzi V.**, 1998, "Corruption Around the World : Causes, Consequences, Scope, and Cures", *International Monetary Fund Working Papers*.
- Thompson E.**, 1999, *Colonial Citizens. Republican rights, Paternal Privilege. and Gender in French Syria and Lebanon*, New York, Columbia University Press.
- Veyne P.**, 1981, "Clientélisme et corruption au service de l'Etat : La vénalité des offices dans le Bas-Empire romain", *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, vol. 36, n°3 : 339-361.
- Wacquant L.**, 2001, "Sur l'Amérique comme prophétie auto-réalisante", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 139 : 86-87.
- Wolf E.**, 1999, *Peasant Wars of the 20th Century*, Norman, University of Oklahoma Press.
- World Bank**, 1997, *Helping Countries Combat Corruption : the Role of the World Bank*, Washington D.C., World Bank.
- Young C.**, 1994, *The African State in Comparative Perspective*, New Haven, Yale University Press.

NOTES

1. Voir à ce sujet, le bilan des initiatives de la Banque Mondiale, dressé par son président, J. Wolfenshon, *MFI*, 11/05/2001 ; le Forum Global de la Haye sur la lutte anti-corruption et la sauvegarde de l'intégrité et les discussions sur une possible convention de l'ONU sur la corruption : la mise en place dans certains pays de cellules moralisation de la vie publique (Bénin) ou l'utilisation de slogans tel que "la corruption tue la nation" dans les

campagnes de lutte contre le "fléau" au Cameroun ; la recommandation de l'OCDE d'inclure des clauses anti-corruption dans les contrats d'aide bilatérale liant ses membres à d'autres partenaires (1996) et l'interdiction d'une ligne "frais commerciaux extraordinaires (pots-de-vin) dans les prêts accordés par l'Agence Française de Développement" ; voir : Naim 1995, Tanzi 1998, World Bank 1997, Waafas Ofusu-Amaah 1999.

2. Selon E. Thompson, qui emprunte le concept à l'étude de la France napoléonienne de Isser Woloch, (*The New Regime. Transformations of the French Civic Order 1789-1820s*. New York, W.W. Norton, 1994). "the term... refer[s] to the institutions and norms that structure state-society interaction. It designates a much larger political space than that occupied by heads of states and parliaments ; rather it traverses the imaginary line between state and society. The civic order encompasses ail people who are directly touched by the state - through its military presence, law enforcement. conscription, tax collection, road building, schools, chambers of commerce. fiscal regulations, labor law, public health services and the like" (Thompson, 1999 : 16).

3. McCoy & Heckel (2001 : 66).

4. Hart et Negri (2001 ; 20), voir aussi les pages 201-204 relatives à l'évolution de la crise à la corruption. La comparaison entre le nouvel Empire et la Rome ancienne développée dans leur livre m'a décidé à relire certains travaux de Paul Veyne dont j'use dans cette réflexion. J'espère ne pas en avoir abusé.

5. Idem.

6. Idem p. 20-21.

7. N. Guilhot, op. cit., p. 58.

8. Voir A. Mbembe, 2002, les "African Modes of Self-Writing", qui localise dans la double manifestation de l'afro-radicalisme (afro-radicalism) et de l'indigénisme (nativism) (Mbembe 2002 : 239-240).

9. V.Y. Mudimbe, op. cit et K. A. Appaiah, op. cit.

10. Voir aussi Johnston. 1982 et Johnston et Wood, 1985.

11. Idem, M. Johnston. "Foreword" (vii-ix), p. vii.

12. Cf. Bayart, Ellis et Hibou 1997, notamment les pages 105-158. Voir aussi l'introduction de B. Hibou. au dossier de *Politique Africaine* "L'Etat en voie de privatisation" (Hibou 1999 : 6-15) et l'intervention des historiens sur cette notion de "décharge", Mamadou Diouf et Achille Mbembe dans le même numéro. Tous les deux insistent sur le rôle des intermédiaires et du "gouvernement indirect" (Mbembe) dans le mode dominant de gouvernementalité coloniale et contemporaine.

13. Cette définition a été élaborée par le *Corruption Action Plan Working Group* qui a travaillé sur la question de 1996 à 1999. Il avance deux raisons pour fonder son choix : tout en étant très concise, la définition est assez large pour englober les formes les plus importantes de la corruption ; elle est très proche de la plupart des autres définitions par l'identification du secteur public comme le principal site des phénomènes de corruption (World Bank 1997 : 9).

14. C'est moi qui souligne.

15. Voir par exemple Lonsdale 1981 ; Lonsdale et Berman 1979 (repris dans *Unhappy valley : Conflict in Kenya and Africa*. Vol. 1, London, J. Currey 1992 ; Ekeh 1975 et 1990 ; Bayart 1986 et 1993 ; Jean et John Comaroff 1993 ; Harbeson, Rotchild et Chazan 1994 ; Mamdani 1996 ; Mhemhe 1992a et 1992b.

16. Voir sur ces questions l'excellente introduction de Cooper & Stoler 1997 : 20 et suiv.

17. B. Berman et J. Lonsdale développent le même point de vue sur l'Etat colonial dans leur étude sur le Kenya (Lonsdale et Berman 1979).
18. Voir les réactions de R. Austen, Fred, Cooper, M. Ferme et J. Copans, dans la rubrique "Autour d'un Livre, *Citizen and Subject*, de Mahmood Mamdani", *Politique Africaine*, 73, mars 1999 : 186-211. A la fin de sa contribution, F. Cooper fait une observation qui résume très bien les fortes réticences des historiens face à l'analyse du politiste ougandais, en écrivant, "Il ne suffit pas d'analyser le modèle colonial de la domination, encore faut-il se plonger dans l'étude des modes par lesquels les Africains ont déjoué ou affronté la domination coloniale. L'étude des ouvertures -pas seulement des fermetures- du passé est une façon de commencer", p. 198.
19. Idem, p. 340.
20. Idem, pp. 348-349.
21. Paul Veyne, op. cit., p. 344.
22. Les deux Congo.
23. Idem, p. 350.
24. Idem, p. 345.
25. Deux exemples rapides : Dunn (1978 : 15-16) affirme que la faiblesse de la société civile est le résultat de la centralité du pouvoir d'Etat dans une formation sociale donnée alors que Azarya (1994 : 96-97) considère que celle-ci est fonction de l'impotence de l'Etat.
26. A. Membé 2001 : 24-101, "Provisional Notes..." op.cit et *On the Post colony*. Berkeley, University of California Press, notamment les chapitres 1 "Of the Commandement" et 2 "On the Private Indirect government" .
27. P. Veyne, op. cit. p. 351.
-

AUTEUR

MAMADOU DIOUF

History and CAAS, University of Michigan, Ann Arbor. mdiouf@umich.edu